

ISLAND POSITIONS

Gorée Institute Policy briefs series

Vol. 17 | Mars 2026

DROITS DES FEMMES ET DEMOCRATIE : INVESTIR DANS L'EGALITE POUR RENFORCER LA STABILITE

Résumé exécutif

Ce policy brief analyse le lien entre droits des femmes, gouvernance démocratique et stabilité politique en Afrique. Malgré un cadre juridique avancé — Protocole de Maputo, Agenda 2063, lois sur la parité — la participation effective des femmes aux processus démocratiques reste limitée : les femmes ne représentent qu'environ 26 % des parlementaires en Afrique subsaharienne (ONU Femmes, 2024), et leur accès aux fonctions exécutives demeure marginal.

Les causes de cette sous-représentation sont structurelles : masculinisation du champ politique, contraintes économiques persistantes, poids des normes socioculturelles, cultures institutionnelles peu inclusives. Or les données convergent — les processus de paix qui intègrent les femmes ont 35 % de chances supplémentaires de durer au moins quinze ans (ONU Femmes).

Face à ce paradoxe entre reconnaissance juridique et marginalisation réelle, la consolidation démocratique appelle un changement de paradigme : dépasser l'approche quantitative des quotas, transformer les structures de pouvoir, investir dès le plus jeune âge dans le leadership féminin et mobiliser les dynamiques sociales endogènes comme leviers d'une démocratie inclusive et résiliente.

Recommandations

- Adopter et appliquer des lois sur la parité assorties de sanctions dissuasives pour les partis non conformes.
- Aligner les modes de scrutin et le financement public des partis sur les exigences de parité effective.
- Institutionnaliser le mentorat et la formation politique des jeunes filles dès le secondaire.
- Lever les contraintes économiques à l'engagement politique : fonds d'appui aux candidatures féminines, accès au crédit.
- Transformer les cultures de parti (horaires, commissions féminines, langage, lutte contre le harcèlement).
- Valoriser et structurer les relais communautaires féminins (ex. bajenu gox) dans les politiques publiques.
- Renforcer les mécanismes de suivi et de redevabilité sur l'égalité de genre au niveau régional (UA, CEDEAO).
- Conditionner l'appui extérieur à des engagements mesurables en matière de participation politique des femmes.

Introduction

En Afrique, comme ailleurs, la consolidation démocratique reste indissociable de la capacité des sociétés à garantir, sans discrimination, l'égalité des droits et des opportunités. Les droits des femmes apparaissent non seulement comme un impératif de justice sociale, mais également comme un facteur déterminant de stabilité politique et de cohésion sociale.

Pourtant, malgré des avancées normatives significatives, les inégalités de genre persistent et caractérisent les dynamiques politiques, économiques et sociales, révélant un paradoxe largement documenté entre reconnaissance juridique et marginalisation réelle. **En 2024, les femmes ne représentent qu'environ 26 % des parlementaires en Afrique subsaharienne, selon ONU Femmes, tandis que l'Union africaine, à travers l'Agenda 2063, reconnaît que l'égalité de genre demeure un objectif encore loin d'être atteint.**

S'inscrivant dans le cadre du webinaire de l'African Peace Agora (APA) consacré aux liens entre droits des femmes, gouvernance démocratique et stabilité en Afrique, ce policy brief examine les dynamiques d'exclusion persistantes, les causes profondes de la faible participation des femmes, le rôle stratégique de l'égalité de genre dans la consolidation de la paix, et les voies d'action pour une inclusion effective et durable dans les processus démocratiques.

I. Problématique

Comment expliquer la persistance de l'exclusion politique des femmes en Afrique, alors même que le continent s'est doté de l'un des arsenaux juridiques les plus protecteurs au monde ? Et en quoi cette exclusion constitue-t-elle un facteur de fragilité pour les systèmes

démocratiques et pour la paix sur le continent ?

La question posée dépasse le seul registre des droits humains : elle interroge la qualité des démocraties africaines, la capacité des institutions à refléter la pluralité de leurs sociétés et la pertinence des politiques publiques dans des contextes marqués par les crises sécuritaires, les transitions politiques et les dynamiques de rupture, notamment au Sahel. Loin d'être périphérique, l'égalité de genre constitue un test de maturité démocratique.

II. Contexte : avancées normatives et déficits d'effectivité

A. Un cadre juridique avancé mais peu effectif

L'Afrique dispose aujourd'hui d'un cadre juridique relativement avancé en matière de droits des femmes. Le **Protocole de Maputo adopté en 2003**, les lois nationales sur la parité, les dispositions constitutionnelles de non-discrimination témoignent d'une volonté politique d'inscrire l'égalité de genre dans les systèmes juridiques. Cependant, cet arsenal normatif contraste avec la réalité : selon la Banque mondiale, les femmes en Afrique subsaharienne bénéficient en moyenne de seulement **77 % des droits juridiques accordés aux hommes**¹.

Ce déficit d'effectivité révèle les limites d'une approche calquée sur les seules normes formelles. Entre la loi et la pratique, un écart persiste : les structures sociales et politiques restent marquées par des rapports de pouvoir inégalitaires, la sphère publique demeure largement dominée par des logiques masculines, limitant l'accès des femmes aux

¹ Banque mondiale, Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2023. Disponible en ligne.

fonctions de décision. L'enjeu réside dans la capacité à transformer les normes en pratiques effectives.

B. Une participation politique encore marginale

La sous-représentation des femmes dans les institutions politiques constitue l'un des indicateurs les plus visibles de cette inégalité. Selon l'Union interparlementaire, la moyenne mondiale de femmes parlementaires atteint 26,5 % en 2025², avec de fortes disparités en Afrique. Si le Rwanda dépasse les 60 %, d'autres pays restent en deçà de 20 %. Au Bénin, la représentation féminine au Parlement reste inférieure à 25 %. Au Sénégal, la loi sur la parité a porté les femmes à 44 % du Parlement, mais leur représentation dans l'exécutif demeure limitée (4 femmes sur plus de 30 ministres).

Cette situation s'explique par trois facteurs structurels :

Premièrement, la masculinisation du champ politique : comme le souligne la Pr. Ndèye Astou Ndiaye (UCAD), la vie politique est marquée par une forte personnalisation du pouvoir, les partis étant souvent assimilés à la propriété de leurs fondateurs. Les stéréotypes associent le leadership étatique aux hommes et cantonnent les femmes à des rôles symboliques comme celui de Première dame³.

Deuxièmement, des contraintes économiques persistantes : en Afrique subsaharienne, les femmes ont un accès aux ressources économiques et financières inférieur de 20 à 30 % à celui des hommes, ce qui limite leur capacité à financer des campagnes électorales. ONU Femmes indique qu'une femme sur dix dans le monde vit dans l'extrême pauvreté ; d'ici 2030, 8 % de la population féminine mondiale devrait encore vivre avec

moins de 2,15 dollars par jour, principalement en Afrique subsaharienne⁴.

Troisièmement, le poids des normes socioculturelles : dans de nombreux partis, les femmes demeurent cantonnées à des « commissions féminines » d'animation plutôt que de décision. Les réunions tardives, l'attention portée à l'apparence plutôt qu'aux idées, les horaires peu compatibles avec les responsabilités familiales et l'accès limité aux postes de leadership continuent de conditionner leur légitimité publique.

III. Enjeux stratégiques pour une démocratie inclusive

A. L'égalité de genre, condition de la stabilité démocratique

L'un des enseignements majeurs des analyses récentes est que l'égalité de genre constitue un facteur déterminant de stabilité politique. Selon ONU Femmes, les processus de paix incluant les femmes ont 35 % de chances supplémentaires de durer au moins quinze ans⁵. Le PNUD indique pour sa part que les pays présentant de fortes inégalités de genre sont davantage exposés aux risques de conflits et d'instabilité⁶.

Comme le soulignait Kofi Annan, « l'égalité des sexes est plus qu'un objectif en soi. Elle est une condition préalable pour relever le défi de la réduction de la pauvreté, de la promotion du développement durable et de la bonne gouvernance ». L'inclusion des femmes renforce la légitimité et la résilience des institutions ; leur exclusion fragilise les systèmes démocratiques.

B. Investir dans le leadership féminin

⁴ ONU Femmes, « Faits et chiffres : Autonomisation économique », 2023.

⁵ ONU Femmes, Women, Peace and Security in the Age of Climate Insecurity, 2022.

⁶ PNUD, (In)égalité des genres, Rapport 2023.

² Union interparlementaire (UIP), Women in Parliament: 2024 in Review, 2025.

³ Le Drenche, « Faut-il un statut pour la Première dame ? », dossier disponible en ligne.

La transformation des rapports de genre passe par un investissement stratégique dans le capital humain féminin, dès le plus jeune âge. Selon l'UNESCO, chaque année supplémentaire d'éducation secondaire pour les filles peut augmenter leurs revenus futurs de 10 à 20 %, et renforce leur participation civique⁷. Les programmes de formation et de mentorat jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des femmes vers les sphères décisionnelles.

Comme le souligne Mme Blandine Yaya Sintondji du REPSFECO Bénin : **« il ne faut pas attendre que les filles soient adultes pour commencer leur formation. Il faut les encourager dès le bas âge à prendre la parole et être à leur écoute. »**

C. Dépasser les limites des quotas : réformer en profondeur

Les politiques de quotas ont permis des avancées significatives : les pays ayant adopté des quotas législatifs enregistrent en moyenne une représentation féminine supérieure de 10 à 15 points par rapport à ceux qui n'en disposent pas⁸. Mais ces mesures restent insuffisantes lorsqu'elles ne s'accompagnent pas de réformes structurelles profondes.

La question ne se limite pas à l'accès des femmes aux institutions : elle interroge la qualité de leur participation. Plusieurs limites persistent : une représentation quantitative qui ne se traduit pas toujours par une influence réelle, des systèmes électoraux peu favorables à la parité, des cultures institutionnelles faiblement inclusives. Comme le résume **Phumzile Mlambo-Ngcuka**, ancienne Directrice exécutive d'ONU Femmes : **« sans transformation des structures de pouvoir, l'égalité restera un slogan et non une réalité »**.

⁷ UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'éducation, édition 2023.

D. S'appuyer sur les dynamiques sociales endogènes

L'égalité de genre ne peut être imposée uniquement par le haut. Selon l'OCDE (SIGI 2023), les discriminations sociales et culturelles demeurent l'un des principaux freins à l'égalité en Afrique⁹. Les dynamiques communautaires peuvent constituer de véritables espaces de transformation sociale, à condition d'être mobilisées comme facteurs d'inclusion.

Au Sénégal, l'expérience des **« bajenu gox » (bajen : sœur du chef de famille ; gox : quartier)** illustre le rôle des relais communautaires dans la prévention des crises sociales et l'accompagnement des familles. Investies d'une légitimité sociale forte, ces figures féminines agissent comme des médiatrices naturelles, facilitant le dialogue intergénérationnel et la diffusion de messages clés en matière de santé, d'éducation et de stabilité familiale. Ce modèle endogène gagnerait à être structuré, valorisé et adapté aux contextes d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Au-delà, la réflexion sur l'égalité de genre invite à interroger les trajectoires historiques des sociétés africaines. Il importe de comprendre ce qui a contribué à l'effacement progressif de la place de la femme, pourtant reconnue dans certaines traditions telles que la Charte de Kouroukan Fouga, et de renouer avec les valeurs endogènes ayant autrefois valorisé la complémentarité et la reconnaissance des rôles sociaux.

IV. Recommandations

À destination des acteurs nationaux (gouvernements, partis politiques, société civile)

- Adopter ou renforcer des lois sur la parité

⁹ OCDE, Indice Institutions sociales et égalité des genres (SIGI), édition 2023.

assorties de sanctions effectives pour les partis non conformes, et aligner les modes de scrutin sur les exigences de parité réelle.

- Mettre en place un fonds national d'appui aux candidatures féminines et encadrer le financement public des partis sur des critères d'égalité de genre.
- Transformer les cultures de parti : horaires de réunion adaptés, lutte contre le harcèlement, ouverture effective des postes de décision aux femmes, au-delà des commissions féminines.
- Institutionnaliser le mentorat politique des jeunes filles dès le secondaire et soutenir les écoles politiques féminines et mixtes.
- Valoriser et structurer les relais communautaires féminins (bajenu gox, associations féminines rurales) dans les politiques publiques de santé, d'éducation et de cohésion sociale.

À destination des organisations régionales (UA, CEDEAO)

- Renforcer les mécanismes de suivi et de redevabilité du Protocole de Maputo et de l'Agenda 2063 sur la parité, avec publication d'un tableau de bord annuel par pays.

- Intégrer systématiquement les femmes dans les médiations politiques, les missions d'observation électorale et les panels de transition.
- Mutualiser les bonnes pratiques régionales (Rwanda, Sénégal, Namibie, Afrique du Sud) à travers une plateforme permanente d'échange entre commissions parité.

À destination des partenaires internationaux

- Conditionner une part de l'appui budgétaire et des financements de coopération à des engagements mesurables sur la participation politique et économique des femmes.
- Soutenir financièrement et techniquement les organisations féminines de la société civile, en particulier en zones rurales et dans les pays en transition.
- Investir dans la recherche et les données genrées produites par les institutions africaines, pour éclairer les politiques publiques à partir des réalités locales.

Ce policy brief a été réalisé dans le cadre du webinaire *African Peace Agora* en collaboration avec :

Sintondji Yaya Blandine
Coordonnatrice du REPSFECO Benin

Ndeye Astou Ndiaye
Enseignante-Chercheuse
Faculté des Sciences Juridique et Politiques
Université Cheikh Anta Diop

Wore Ndiaye Kandji
Specialiste en Transformation
des conflits et Développement



Les Policy Briefs du Gorée Institute ou Island Positions sont des publications bimestrielles qui offrent des analyses sur des questions spécifiques et fournissent des recommandations concrètes dans le but d'éclairer et d'influencer les décisions en matière de politiques publiques. Elle visent à orienter les débats et la prise de décisions en offrant un plateforme aux praticiens, aux universitaires, aux organisations de la société civile et aux décideurs pour présenter leurs analyses et leurs recommandations concernant les questions de démocratie, paix et sécurité en Afrique. La page de garde résume quelques recommandations y inclus le résumé exécutif.

*Ile de Gorée, Résidence Bibi
BP: 05 Gorée, Sénégal*

*+221 33 849 48 49
info@goreeinstitut.org
www.goreeinstitut.org*

*www.facebook.com/goreeinstitute
www.twitter.com/goreeinstitute
www.instagram.com/goreeinstitute*

